

**COMPTE RENDU de REUNION**  
**Jeudi 22 MAI 2014**

**DELEGUES du PERSONNEL**

**ORDRE DU JOUR :**

**C.G.T. :** 165 questions 66%

**250 questions**

**QUESTIONS D'ORDRE GENERAL**  
**" CGT "**

**Questions CGT n°1**

**Question 7 cgt d'avril 2014 F°19, votre réponse est en contradiction avec cette note :**



Réponse : Nous maintenons notre réponse. Vapoter dans les bus est interdit, nous retirons cette note. La note sur les fumeurs sera revue en ce sens.

**Questions CGT n°5**

**Dans le cadre des prérogatives d'un délégué du personnel quels sont les moyens matériels qui peuvent être mis à sa disposition ?**

Réponse : Conformément au code du travail, l'entreprise est tenue de mettre à disposition des DP un local pour leur permettre de remplir leur mission.

**Questions CGT n°6**

**Des fournitures bureautiques peuvent-elles être mises à sa disposition ?**

Réponse : Le code du travail est muet sur l'aménagement du local, en toute logique une table des chaises, une armoire semblent être un minimum.

**Questions CGT n°7**

**Si oui lesquelles ?**

Réponse : Rien n'est précisé dans le code du travail, en toute logique une table des chaises, une armoire semble être un minimum.

**Questions CGT n°8**

**Dans le cadre des prérogatives d'un délégué du personnel quels sont les documents qui peuvent être consultés au sein de l'entreprise ?**

Réponse : Les documents mis à disposition des DP et dont les DP peuvent prendre connaissance sont :

- Registre unique du personnel
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Contrats ouvrant droits à une aide de l'Etat ou les contrats de mise à disposition de travailleurs temporaires.

**Questions CGT n°9**

**Quels sont les documents qui peuvent être photocopiés ?**

Réponse : Aucun, les documents sont mis à disposition pour que les DP en prennent connaissance.

**Questions CGT n°10**

**Dans le cas où certains documents peuvent être photocopiés, une personne de l'encadrement peut-elle s'y opposer ?**

Réponse : Cf réponse précédente

**Questions CGT n°11**

**Dans le cas où la personne de l'encadrement s'y oppose malgré le fait que ce document peut être photocopié, que doit faire le délégué du personnel ?**

Réponse : Cf réponse précédente

**Questions CGT n°12**

**Merci de nous communiquer les annexes relatifs aux questions 1 et 2 de la CGT (DP du 24 avril 2014 F°18).**

Réponse : Joint au CR

**Questions CGT n°15**

**Existe-t-il des défibrillateurs cardiaques au sein de l'entreprise ?**

Réponse : Il en existe un seul dans l'entreprise.

**Questions CGT n°16**

**Pouvez-vous nous communiquer les sites ou lieux où ils sont présents ?**

Réponse : Accueil du B12

**Questions CGT n°17**

**Pouvez-vous nous communiquer si une campagne d'installation est prévue ?**

Réponse : Non

**Questions CGT n°18**

**Pouvez-vous nous communiquer si une campagne d'information est prévue ?**

Réponse : Non

**Questions CGT n°19**

**Quel est (sont) la (les) référence(s) législative(s) et son (leur) texte(s) qui vous permet de prétendre qu'un battement long est considéré comme une pause ?**

Réponse : La convention collective et le décret Perben.

**Questions CGT n°36**

**Le 12 Mai 2014, combien y a-t-il eu de RT UT par UT et service par service ?**

Réponse : Le mois n'étant pas clôturé nous n'avons les données

**Questions CGT n°37**

**Le même jour, combien de RN ou Rhe ont été déplacés pour combler les journées de camarades en lutte?**

Réponse : Le mois n'étant pas clôturé nous n'avons les données

**UTP- Questions CGT n°01**

**Quand l'éclairage des panneaux syndicaux sera t il enfin installé ?**

Réponse : L'éclairage est suffisant et un détecteur automatique a été installé.

**UTP- Questions CGT n°02**

**Ne devrait il pas y avoir un panneau pour les DP ?**

Réponse : Oui il est prévu et sera installé prochainement

**UTA - Questions CGT n°41**

**Pourquoi les salariés doivent composer un code pour accéder au compte- mémoire?**

Réponse : Sur ADAPIE web ou borne, effectivement la visualisation des données de salarié sont protégées par un accès mot de passe.

Ce mot de passe est personnel et ne doit en aucun cas être divulgué à une autre personne.

**UTA - Questions CGT n°42**

**L'entreprise peut-elle modifier le contenu personnel du compte mémoire d'un salarié?**

Réponse : L'entreprise modifie en permanence les compteurs des salariés en fonction des attachements constatés (prise d'heures, corrections, etc...) attachement qui ont caractère professionnel et non pas personnel. Dans le cadre du compteur HEC, il est rappelé que le compteur appartient au salarié qui doit validé toute utilisation de ce compteur et qui en dispose après validation de l'entreprise.

**UTA - Questions CGT n°43**

**L'entreprise peut-elle déduire des heures, des CA, des HEC, des RT dans le compte -mémoire d'un salarié?**

Réponse : Des erreurs ou des situations d'origines différentes peuvent être constatées, elles doivent être corrigées de manière à retrouver des situations cohérentes et conformes à la réalité.

**UTA - Questions CGT n°44**

**Quelles sont les obligations de l'entreprise, de l'ordonnancement, vis à vis du salarié pour modifier le contenu de son compte-mémoire?**

Réponse : En cas de corrections d'attachement l'entreprise peut modifier le compte mémoire. Le salarié doit en être informé

**UTA - Questions CGT n°45**

**Le salarié est-il prévenu avant tout changement?**

Réponse : Pas nécessairement sauf comme indiqué dans le cadre des compteurs HEC ou CA qui appartienne au salarié.

**UTA - Questions CGT n°46**

**Sous quel forme?**

Réponse : Cf réponse précédente

**UTA - Questions CGT n°47**

**Doit-il y avoir un délai de prévenance?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°48**

**Si oui de combien de temps,**

Réponse : Cf réponse précédente

**UTA - Questions CGT n°49**

**Si non, pourquoi?**

Réponse : Cf question précédente

**UTA - Questions CGT n°50**

**Si le salarié constate une ou des interventions sur son compte-mémoire, sans être prévenu et sans son aval, que doit-il faire?**

Réponse : Il se rapproche de son ordonnancement ou RRH

**UTA - Questions CGT n°51**

**N'est-ce pas une violation et une spoliation du fruit de son travail?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°52**

**Si le salarié n'est pas d'accord avec les responsables ayant accès au compte-mémoire, pour une quelconque modification, qui aura raison?**

Réponse : Cela dépend des éléments factuels

**UTA - Questions CGT n°53**

**Quel sont les recours du salarié?**

Réponse : Cf réponse précédente

**UTA - Questions CGT n°54**

**Si une intervention est faite sur un compte-mémoire mais reconnue comme injuste par la hiérarchie vis à vis de son collaborateur, ce dernier a-t-il droit à des excuses manuscrites?**

Réponse : La question n'apporte pas de réponse

**UTA - Questions CGT n°55**

**Si cette même erreur entraîne une moins value sur le salaire car on a clôturé le cycle, que fera l'entreprise pour réparer le préjudice financier?**

Réponse : Les écarts constatés en plus ou en moins font l'objet de rappel.

**UTA - Questions CGT n°56**

**Le salarié peut-il demander des dommages et intérêts?**

Réponse : La décision appartient au salarié

**UTA - Questions CGT n°57**

**Le personnel ayant commis ses erreurs seront-ils sanctionnés? Si oui, comment ? Si non, pourquoi?**

Réponse : La question n'appelle pas de réponse

**UTC - Questions CGT n°04**

**En quoi consiste les stages ok service?**

Réponse : Il s'agit d'actions de formation relatives à la démarche Relation Client qui sont animées par l'encadrement.

**UTC - Questions CGT n°05**

**Trouvez vous normale la réponse d'un agent de maitrise lors du stage ok service:" << vous n'avez qu'à partir de l'entreprise >> lorsque qu'un chauffeur de la ligne C13 exprime son mal être au travail .**

Réponse : Cette question ne suscite aucun commentaire

**UTC - Questions CGT n°19**

**Suite à CGT question 11 UTC - DP du 27/03/14 - F°38 et 2<sup>ème</sup> question CGT UTC F° 21 DP du 24 avril 2014**

**Au regard de vos réponses, il y a eu 3 avertissements + 2 blâmes + 2 réprimandes + 1 licenciement = 8 sanctions à UTC. Le tout pour motif personnel (inhérent à la personne et non à l'entreprise) et pour avoir transgressé une des règles légales, conventionnelles ou réglementaires.**

**Pour chacun des 3 avertissements pour motif personnel, quel(s) type(s) de transgression(s) à une des règles citées a été commis ?**

Réponse : Nous ne répondons pas sur les cas individuels

**UTC - Questions CGT n°20**

**Pour chacun des 2 blâmes administrés pour motif personnel, quel(s) type(s) de transgression(s) à une des règles citées a été commis ?**

Réponse : Nous ne répondons pas sur les cas individuels

**UTC - Questions CGT n°21**

**Pour chacun des 2 réprimandes administrées pour motif personnel, quel(s) type(s) de transgression(s) à une des règles citées a été commis ?**

Réponse : Nous ne répondons pas sur les cas individuels

**UTC - Questions CGT n°22**

**Pour le licenciement administré pour motif personnel, quel(s) type(s) de transgression(s) à une des règles légales conventionnelles ou réglementaires a été commis ?**

Réponse : Nous ne répondons pas sur les cas individuels

**Question UGICT-CGT n°01**

**Nous demandons le nombre de points et primes versés en 2014, par service, dépôt, unité et section.**

Réponse :

Points obtenus en 2014	
Direction	Points
DIRECTION CONTRACTUELLE ET FINANCIERE	40
DIRECTION DE LA MAINTENANCE PATRIMONIALE	435
DIRECTION DE L'EXPLOITATION	920
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	30
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	160
DIRECTION PROJETS, MARKT, INTERMODALITE	180
DIRECTION RELATION CLIENTS	100
Total général	1865

Primes obtenus en 2014 (en euros)	Montant
DIRECTION CONTRACTUELLE ET FINANCIERE	39 400
DIRECTION DE LA MAINTENANCE PATRIMONIALE	217 665
DIRECTION DE L'EXPLOITATION	462 970
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	37 681
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	35 380
DIRECTION PROJETS TRANSV.QUAL ET ENVIRT	11 891
DIRECTION PROJETS, MARKT, INTERMODALITE	132 193
DIRECTION RELATION CLIENTS	60 644
DIRECTION SECURITE	32 895
Total général	1 030 719

**Question UGICT-CGT n°09**

**Lors des entretiens d'embauches, il serait posé comme question : « êtes-vous endetté ? »,**

- a) **Que faut-il répondre à cette question pour avoir le plus de chance d'être embauché ?**
- b) **Quel est l'intérêt pour Kéolis-Lyon, de connaître la situation financière des prétendants à l'embauche ?**
- c) **Cette question, si elle n'a pas de raison intéressante pour l'entreprise, ne vous paraît-elle pas saugrenue et indiscrete ?**
- d) **Connaissez-vous l'expression être enchaîné à une dette ?**

Réponse : a) b) c) Cette question n'a évidemment pas à être posée en entretien



**QUESTIONS DIRECTION BUS**

**Questions CGT n°2**

**Pourquoi certaines UT acceptent les CR, de retour de maladie ou d'AT, en mi-temps thérapeutique et pas d'autres ?**

Réponse : Il appartient à chaque UT en liaison avec la médecine du travail de faciliter le retour au travail en fonction des nécessités de service et des contraintes médicales.

**Question CGT n°3**

**Pourquoi certaines UT acceptent les mi-temps pour certains CR et pas pour d'autres ?**

Réponse : En fonction des contraintes et en lien avec le médecin du travail, chaque UT répond favorablement ou pas.

**Question CGT n°4**

**N'y a-t-il pas là une forme de discrimination ?**

Réponse : Non chaque cas est individuel et particulier.

**Question CGT n°13**

**Dans votre réponse à la question 25 d'avril 2014 F°33, vous dites que le versement par les CR est possible en début de service et pendant les coupures. La CGT vous rappelle que le temps payé pour le versement est uniquement en fin de service, c'est pourquoi un temps de rapatriement est payé aux CR qui finissent leurs services en relève.**

**Donc tous les CR finissant leurs services après 18h (que ce soit au dépôt ou à la relève) sont dans l'impossibilité de verser leurs billets et de racheter des tickets.**

**Comment allez-vous palier à ce problème ?**

Réponse : Le temps de versement est ajouté à la fin de service mais rien n'empêche les CR de verser au début de service.

NB : les nouveaux DAE permettant de prendre les billets arrivent.

**Question CGT n°14**

**Les CR finissant leurs services après 18h se voit donc dans l'obligation de rentrer chez eux avec une somme très importante en billets de banque sur eux.**

**Vous mettez donc ces CR en insécurité. Rappel montant de l'empoche : 352€**

**Quelle solutions pouvez vous apporter rapidement à ce problème ?**

Réponse : Prochainement un nouveau DAE sera disponible

**Question CGT n°20**

**Lorsqu'une Voiture d'une marche horaire à plus de 3 minutes de retard en ligne, autorisez-vous le conducteur à enfreindre aux règles du Code de la Route pour rattraper le retard ?**

Réponse : Non

**Question CGT n°21**

**Si un AM remarque qu'un conducteur déroge aux règles imposées par le Code de la Route :**

- a) Quelle(s) consigne(s) KEOLIS LYON impose à l'AM à l'encontre du fautif ?**
- b) Si le conducteur est récidiviste ?**

Réponse :

a) L'AM traite le problème avec le CR concerné

b) Il est probable en fonction des faits reprochés qu'une procédure soit engagée.

**Question CGT n°22**

**Pour KEOLIS LYON, est-ce une faute professionnelle que de déroger aux règles imposées par le Code de la Route pendant son temps de travail effectif?**

Réponse : Oui

**Question CGT n°23**

**Depuis EDIFIS (donc le 01/01/2010), combien de constats ont été dressés envers des conducteurs du réseau ayant dérogés aux règles imposées par le Code de la Route ?**

Réponse : Nous n'avons pas ce genre de statistiques

**Question CGT n°24**

**Depuis EDIFIS (donc le 01/01/2010), combien de sanctions ont été données à des conducteurs du réseau ayant dérogés aux règles imposées par le Code de la Route ?**

Réponse : Nous n'avons pas ce genre de statistiques

**Question CGT n°25**

**Est-ce qu'un conducteur commet une faute lorsqu'il franchit et emprunte une voie dont le panneau de signalisation verticale indique un sens interdit, ce quel que soit la voie ?**

Réponse : Oui sauf si c'est un couloir de bus...

**Question CGT n°26**

**Quel effet sur les points de son permis s'il se fait verbaliser ?**

Réponse : Cf dispositions du code de la route – 4 points et 135 euros d'amende.

**Question CGT n°27**

**A quelle(s) sanction(s) de la part de son employeur s'expose t-il ?**

Réponse : S'il fait une faute de conduite, il peut y avoir sanction disciplinaire

**Question CGT n°28**

**Est-ce qu'un conducteur ayant eu récemment son permis D ou exerçant depuis peu le métier de conducteur d'autobus ou trolleybus « sent-il » à 2 ou 3 km/heure la vitesse à laquelle il fait avancer le bus ?**

Réponse : Non

**Question CGT n°29**

**En agglomération, sans indication contraire, la vitesse est limitée à 50 km/h. Dans ce schéma, à partir de quelle vitesse un conducteur conduisant un bus TCL peut-il perdre des points sur son permis de conduire ?**

Réponse : DEX BUS - C. ODDOS Cette question relève de l'application des dispositions du code de la route par les forces de l'ordre. Par expérience, les forces de l'ordre facilitent le cheminement des transports en commun. Dans l'absolu, les dispositions du code de la route s'appliquent aussi aux bus du réseau TCL.

**Question CGT n°30**

**Au carrefour Paul Bert-Villette-Lacassagne-Flandrin, avant et après avoir passé les rails du tramway, pendant que nous sommes obligés de faire une coupure électrique, nous sommes aussi obligés de mordre franchement sur la voie d'à côté – même sens de circulation – si on ne veut pas risquer soit l'accident avec les véhicules d'à côté soit de monter sur le trottoir. La largeur de notre voie de circulation, de surcroît dans un léger virage à droite (= porte à faux) n'est pas adaptée d'autant que, dans ce même virage, un bus et une voiture côte à côte oblige le bus à contre sens à freiner pour éviter la collision ou la voiture dans le même sens à se rabattre sur nous. Pourtant, à cet endroit se n'est pas la place qui manque pour favoriser la circulation des véhicules lourds sans pour autant nuire aux piétons ou 2 roues. Il pourrait atterrir un hélicoptère !**

**Cet exemple d'aberration n'est pas le premier car nous avons vu récemment des cas similaires obligeant les conducteurs à commettre des fautes au Code de la Route.**

**Quant allez-vous, vous et l'ensemble des concernés, prendre en compte la difficulté des conducteurs des véhicules lourds dans les réalisations de projets de ce type d'aménagement ?**

Réponse : Un service de DPMI est spécialisé pour le traitement de ses difficultés et traite avec la SYTRAL et le Grand Lyon.

**Question CGT n°31**

**Allez-vous demander de refaire cette partie du carrefour ?**

Réponse : Le carrefour n'est pas fini en aménagement, une vieille maison encore habitée devrait être détruite. Le carrefour ne peut évoluer tant que cette destruction n'est pas opérée. Nous demanderons une amélioration des voies de circulation à ce moment-là.

**Question CGT n°32**

**A UTC, alors qu'il est possible - et facilement réalisable avec les moyens techniques actuels - de façonner des services équitables pour l'ensemble des conducteurs de toutes les lignes - entendez par équitable « + ou – 15 minutes soit ½ heure » :**

- a) **Quelles sont les raisons sur le fait que vous persistez depuis 3 ans, date de l'application d'Edifis, à faire des écarts très important – parfois plus d'une heure voire 2 heures - entre 2 services ?**
- b) **Réduire l'écart à des valeurs raisonnables ne faciliterait-il pas la gestion du compte mémoire des conducteurs, entre autres le « suivi des temps TCO/TTE et le prévisionnel pour le cycle » et pour KEOLIS et pour les salariés ?**
- c) **Réduire l'écart à des valeurs raisonnables ne serait t-il pas bénéfique pour la santé des salariés ?**
- d) **Réduire l'écart à des valeurs raisonnables ne serait t-il pas bénéfique pour une baisse de l'absentéisme ?**
- e) **Réduire l'écart à des valeurs raisonnables ne serait t-il pas favorable aux permutations de services entre conducteurs ?**

Réponse :

- a) Il s'agit d'une journée mixte qui est propre à notre métier
- b) Non, le nombre de bus en heure de pointe sera toujours plus important que le nombre de bus en heure creuse
- c) Pas obligatoirement en fonction des personnes
- d) Pas de lien de cause à effet
- e) Pas de lien de cause à effet

**Question CGT n°33**

**Les voitures radar officielles peuvent-elles « flasher » les bus TCL en cas d'excès de vitesse ?**

Réponse : Il est très rare d'avoir des voitures radar en centre-ville. Dans l'absolu oui.

**Question CGT n°34**

**Pouvez-vous nous rappeler les règle en matière de reprise école.**

**Au bout de combien de jours d'arrêt ?**

**Combien de temps dure cette reprise (en heures) ?**

Réponse : En cas de maladie d'absence supérieur à 60 jours. Elle est fonction du cas individuel

**Question CGT n°35**

**Question 25 folio 65 de la réunion de Mars 2014**

**La question était:**

**Combien de bus neufs ont été livrés UT par UT sur les 5 dernières années?**

**Merci d'y répondre correctement.**

Le parc subit un changement à chaque modification importante du réseau. L'arrivée des bus neufs dans une UT peut être remise en cause quelques mois plus tard et ne nous permet pas d'avoir le détail UT/UT

**Question CGT n°38**

**Pouvez-vous nous donner les caractéristiques pour être chef de groupe?**

Réponse : Avoir réussi le concours maîtrise, le parcours Chef de ligne ou régulateur et avoir des prédispositions managériales.

**Question CGT n°39**

**Quel est le prix d'un KM effectué et rémunérer à Keolis Lyon pour le mode bus?**

Réponse : Cela dépend du type de véhicule. (Entre 0,90€ et 3,68€)

**UTP- Question CGT n°03**

**La chaussée du couloir de bus à contre-sens de l'avenue Lacassagne est défoncé, quand celle-ci sera t elle refaite.**

Réponse : Une demande fera faite au Grand Lyon dès que les nouveaux immeubles seront terminés.

**UTP- Question CGT n°04**

**Quand est prévu la livraison du nouveau bâtiment (vestiaire, local syndical) ?**

Réponse : Juillet

**UTA - Questions CGT n°01**

**UTA - Questions CGT n°02**

**Jour de grève du lundi 12 mai 2014.**

**Lors de cette journée il y a eu 78 grévistes, dont des grévistes partiels. Il est évidemment et normal que d'après le nombre de grévistes un service minimum a été mis en place.**

**Est-il vrai que les services des travailleurs d'Uta ont été bâti au b12 ?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°03**

**Si oui pourquoi ?**

Compléter en réunion par y a-t-il eu un service minimum ?

Réponse : Certaines lignes de l'unité ont effectué un service minimum.

**UTA - Questions CGT n°04**

**Est-il normal que certains travailleurs ont vu leurs services d'origines modifiés ?**

Réponse : Oui dans le cadre de la réorganisation des services ce 12 mai

**UTA - Questions CGT n°05**

**Si oui, est-il normal que certains travailleurs ou le service d'origine avait une valeur inférieure, égale ou supérieure 7h, s'est vu attribué une journée inférieure à ces valeurs ?**

Réponse : Oui, cela peut arriver puisque les services sont réorganisés

**UTA - Questions CGT n°06**

**Cette valeur inférieure a-t-elle impactée le TCO ?**

Réponse : Oui, la valeur du service qui est réellement fait est mouvementée dans le TCO.

**UTA - Questions CGT n°07**

**Cette valeur inférieure a-t-elle impactée le TTE ?**

Réponse : Oui, la valeur du service qui est réellement fait est mouvementée dans le TTE.

**UTA - Questions CGT n°08**

**Cette valeur inférieure a-t-elle une incidence sur les heures excédentaires et supplémentaires ?**

Réponse : Oui, toutes les heures effectuées peuvent influencer (en plus ou en moins) dans le décompte des heures excédentaires et supplémentaires.

**UTA - Questions CGT n°09**

**La mise en place d'un service minimum est-il la responsabilité de l'employeur ou du salarié ?**

Réponse : De l'employeur de par les obligations réglementaires et légales

**UTA - Questions CGT n°10**

**Pourquoi les agents se trouvent-ils impactés de cette valeur négative ?**

Réponse : parce que ce sont les services réellement effectués qui sont comptabilisés dans les TCO et TTE.

**UTA - Questions CGT n°11**

**Pensez-vous que la direction d'UTA va rétablir ces erreurs d'attachements ?**

Réponse : Dans les cas évoqué précédemment il ne s'agit pas d'erreur ; S'il y a des erreurs autres, les personnes concernées doivent prendre contact avec l'ordonnancement pour les rectifier.

**UTA - Questions CGT n°12**

**Lorsqu'un agent a par exemple une journée de 6h35, s'il la pose en HEC, on lui déduit la valeur réelle de la journée ou bien une valeur forfaitaire de 7h00 ?**

Réponse : 6h35 de HEC dans le contexte de l'exemple ci-dessus.

**UTA - Questions CGT n°13**

**Lorsqu'un agent a par exemple une journée de 6h35, s'il se déclare en grève, on lui déduit la valeur réelle de la journée ou bien une valeur forfaitaire de 7h00 ?**

Réponse : 6h35 dans le contexte de l'exemple ci-dessus.

**UTA - Questions CGT n°14**

**Le 26 novembre 2013, un agent d'Uta est violemment agressé par deux marginaux à l'arrêt Viviani sur la ligne 35.**

**Entorses cervicales, cartilages du genou gauche écrasé, multiples plaies au visage avec hématomes ...**

**10 jours d'ITT .Depuis l'agent est en dépression ...**

**Depuis aucune nouvelle de sa hiérarchie directe et de la direction d'UTA, hormis les deux premiers jours où il fut accompagné pour les démarches administratives.**

Son chef de groupe ni les responsables d'Uta n'ont pris la peine de lui téléphoner depuis, par contre un courrier en accusé de réception lui est adressé le 6 mars 2014, pour le convoquer et en lui insinuant la responsabilité de ses arrêts et la désorganisation du service.

Voici un extrait du courrier :

« Monsieur, nous sommes malheureusement amenés à constater votre absence à l'unité depuis le 27 novembre 2013.

Un nouvel arrêt prolonge cette situation jusqu'au 4 avril 2014..

Au-delà des prolongations d'arrêt de travail que vous nous faites parvenir régulièrement et des soucis d'organisation du service. Nous aimerions vous rencontrer le .....

Afin de prendre de vos nouvelles et de faire le point sur votre situation professionnelle dans l'entreprise »

Question :

De qui émane ce courrier :

Réponse : Voir réponse ci-dessous

**UTA - Questions CGT n°15**

**Son chef de groupe ?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°16**

**Le coordinateur sécurité ?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°17**

**Le chef d'unité opérationnel ?**

Réponse : Oui

**UTA - Questions CGT n°18**

**Comment doit être interprété l'agent la première phrase de ce courrier ?**

Réponse : Comme une phrase rappelant les faits

**UTA - Questions CGT n°19**

**Comment doit être interprété l'agent la deuxième phrase de ce courrier ?**

Réponse : Comme la suite des faits

**UTA - Questions CGT n°20**

**Comment doit être interprété l'agent la formulation « des soucis d'organisation » ?**

Réponse : L'une des conséquences des faits

**UTA - Questions CGT n°21**

**Comment doit être interprété l'agent la formulation « faire le point sur votre situation professionnelle dans l'entreprise ».**

Réponse : Comme une proposition d'entretien

**UTA - Questions CGT n°22**

**Faut-il sous-entendre des menaces de licenciement ?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°23**

**Pensez-vous que ce courrier est menaçant, provocateur, intimidant ?**

Réponse : Non. Il est important de faire le point de la situation de l'agent au regard de ses antécédents.

**UTA - Questions CGT n°24**

**Est-il normal que le responsable de l'ordo C.F. débite le compte mémoire des HEC pour compléter le TCO, lorsque celui-ci est inférieur à 420 heures ?**

Réponse : Oui, si cela est fait avec l'accord du salarié.

**UTA - Questions CGT n°25**

**Le compte mémoire des HEC appartient aux salariés ou à l'entreprise ?**

Réponse : Au salarié en sachant que l'employeur valide cette prise d'heure.

**UTA - Questions CGT n°26**

**Le personnel de l'ordonnancement d'UTA a-t-il travaillé le samedi 10 et le Dimanche 11 Mai 2014?**

Réponse : Oui.

**UTA - Questions CGT n°27**

**Si oui pourquoi?**

Réponse : Pour réorganiser les services.

**UTA - Questions CGT n°28**

**Combien était-il à travailler et jusqu'à quelle heure?**

Réponse : Les modalités d'organisation du travail ne regardent que l'entreprise.

**UTA - Questions CGT n°29**

**L'ordonnancement d'Uta a-t'il averti tout le personnel qui s'était inscrit pour une grève" partielle" le 12 Mai 2014 que leur service était modifié?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°30**

**Par quel moyen les grévistes "partiels" ont-ils été avertir?**

Réponse : Lors d'un préavis de grève, il appartient au salarié de s'informer d'une éventuelle modification de service.

**UTA - Questions CGT n°31**

**Quel jour ont-ils été avertit?**

Réponse : Le plan de transport a été bouclé Samedi 11 mai 2014.



**UTA - Questions CGT n°32**

**Peut-on avoir la liste des personnes avertit ou pas,le jour et l'heure ?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°33**

**L'ordonnancement d'Uta a-t-il respecter le fait que des conducteurs était positionné en RN,RHE,et de ce fait ne voulait pas être dérangé sous aucun prétexte?**

Réponse : L'employeur est en droit d'informer et de joindre les agents.

**UTA - Questions CGT n°34**

**Les cadres hors service d'astreinte accepteraient-ils d'être dérangé durant leur jour de repos ?**

Réponse : Oui

**UTA - Questions CGT n°35**

**Les volontés de grève partielles ont-elles été respectés?**

Réponse : Oui

**UTA - Questions CGT n°36**

**A t-on modifié les horaires de grève partielle décider par les conducteurs?**

Réponse : Oui mais en respectant leur désir de grève par rapport à leur demande (ex : début de journée)

**UTA - Questions CGT n°37**

**Si oui, pourquoi?**

Réponse : Cf réponse précédente

**UTA - Questions CGT n°38**

**Sur quel texte de loi l'ordonnancement d'Uta se permet-il de modifier le temps de grève choisit légitimement par les conducteurs et garantie par le code du travail?**

Réponse : Le code du travail et les décrets

**UTA - Questions CGT n°39**

**Y'a-t-il eu des SNA sur les lignes affectés à Uta , combien et lesquelles?**

Réponse : Non

**UTA - Questions CGT n°40**

**Qui peut avoir accès au compte-mémoire?**

Réponse : L'agent et l'encadrement

**UTA - Questions CGT n°58**

**Sur Uta, un grand nombre de ligne n'ont toujours pas eu leur réunion annuelle, est-ce normal?**

Oui, la réunion de ligne est un outil de management à disposition du pôle de ligne. De plus, l'année n'est pas terminée.

**UTA - Questions CGT n°59**

**Ces demandes sont récurrentes auprès des responsables, peut-on avoir ces réunions de ligne avant les congés d'été?**

Réponse : Non, il n'y a pas d'obligation avant l'été

**UTC - Questions CGT n°01**

**Le marquage au sol du début du couloir de bus, avenue général de gaulle - arrêt marronnier à Caluire direction croix rousse ligne 33,70,77,9 disparaît . Nous demandons la remise en place du panneau indiquant le couloir obligatoire.**

Réponse : Une demande sera faite au service compétent.

**UTC - Questions CGT n°02**

**Nous demandons la réfection de la chaussée à l'arrêt marronnier direction Rillieux .**

Réponse : Une demande sera faite au service compétent.

**UTC - Questions CGT n°03**

**Nous demandons un détachement complet du technicien méthode sur Caluire .**

Réponse : Cela n'est pas prévu

**UTC - Questions CGT n°06**

**Suite à CGT questions 4, 5 et 8 – UTC – DP du 27/03/14 - F°38 et 1<sup>ère</sup> question CGT UTC F° 36 DP du 24 avril 2014**

**Pour la troisième fois, nous vous demandons d'inclure au compte rendu des DP l'arrêté réglementant la vitesse dans le linéaire couloir à contresens du cours Lafayette, entre l'avenue Garibaldi et le quai Sarrail.**

Réponse : Réponse déjà apportée au compte-rendu de mars 2014.

**UTC - Questions CGT n°07**

**Suite à CGT questions 6, 7 et 8 – UTC – DP du 27/03/14 - F°38 et 2<sup>ème</sup> question CGT UTC F° 36 DP du 24 avril 2014**

**Pour la troisième fois, nous vous demandons d'inclure au compte rendu des DP l'arrêté réglementant la vitesse dans le linéaire couloir à contresens avenue Lacassagne entre les arrêts Dépôt des Pins et Villette.**

Réponse : Réponse déjà apportée au compte-rendu de mars 2014.

**UTC - Questions CGT n°08**

**Suite à CGT question 9 – UTC - DP du 27/03/14 - F°38 et 1<sup>ère</sup> question CGT UTC F° 37 DP du 24 avril 2014**

**Pour la troisième fois, nous vous demandons d'inclure au compte rendu des DP l'arrêté réglementant la vitesse dans le linéaire Bd Croix Rousse, cours Général Giraud, rue Anonciade, rue Terme et rue Belfort.**

Réponse : Réponse déjà apportée au compte-rendu de mars 2014.

**UTC - Questions CGT n°09**

**Suite à CGT question 10 – UTC - DP du 27/03/14 - F°38 et 2<sup>ème</sup> question CGT UTC F° 37 DP du 24 avril 2014**

**Pour la troisième fois, nous vous demandons d'inclure au compte rendu des DP l'arrêté réglementant la vitesse dans le linéaire place Cordeliers, rue République, rue Joseph Serlin et place des Terreaux.**

Réponse : Réponse déjà apportée au compte-rendu de mars 2014.

**UTC - Questions CGT n°10**

**Suite à CGT question UTC 02 F°37 et 38 DP du 24 avril 2014**

**Vous écrivez que « La montée en dehors d'arrêt est interdite... ». Pourquoi ne faites-vous pas une information permanente et appropriée SUR et DANS les bus + ABRIS BUS afin de réduire ces problèmes de sécurité, conflictuels ?**

Réponse : Cela n'est pas prévu

**UTC - Questions CGT n°11**

**Suite à CGT question UTC 03 F°38 DP du 24 avril 2014 + CGT question 13bis et 14bis F°35 DP du 24 avril 2014**

**Il n'y a donc pas de pénalité lorsqu'un bus type Agora est en exploitation à la place d'un bus type CitéLis. Il n'y a donc pas de pénalité lorsqu'un bus type CitéLis est en exploitation à la place d'un bus type Agora. Par conséquent :**

**Pourquoi depuis 2010 l'ancienne Direction d'UTC affirmait qu'il y avait des pénalités ?**

Réponse : La question n'apporte pas de réponse

**UTC - Questions CGT n°12**

**Pourquoi la majorité des AM d'UTC relayaient et relaient toujours cette idée auprès des conducteurs ?**

Réponse : Un rappel sera fait aux agents de maîtrise concernant les pénalités.

**UTC - Questions CGT n°13**

**Suite à CGT question UTC 04 F°38 DP du 24 avril 2014**

**Quelle est la rémunération kilométrique pour les trois modes suivant : Agora, CitéLis et Crystalis ?**

Réponse :

CitéLis , Agora : 0,90€

Cristalis : 1,11€

**UTC - Questions CGT n°14**

**Suite à CGT question UTC 07 F°39 DP du 24 avril 2014**

**« 4 véhicules CitéLis standards ont été prévus pour sécuriser l'exploitation. ». Pourquoi ne pas avoir sécurisé l'exploitation avec des trolleybus Crystalis ?**

Réponse : Les bus de réserve en Cristalis standard sont répartis sur les 4 unités qui exploitent ce type de bus.

**UTC - Questions CGT n°15**

Suite à CGT question UTC 09 F°39 DP du 24 avril 2014

**Pendant ces battements longs, est-ce que le conducteur peut autoriser les usagers à monter et rester dans le bus quel que soit la météo ?**

Réponse : Il appartient au conducteur de décider.

**UTC - Questions CGT n°16**

**Pendant ces battements longs, le conducteur est-il autorisé à vendre des titres de transport ?**

Réponse : Il appartient au conducteur de décider.

**UTC - Questions CGT n°17**

**Pendant ces battements longs, qui surveille le bus ?**

Réponse : le bus se surveille tout seul car il a été mis en sécurité par le conducteur. (moteur éteint, frein de parc, cale si le bus en pente, etc.....).

**UTC - Questions CGT n°18**

Suite à CGT question UTC 10bis F°21 DP du 24 avril 2014

**Au regard de votre réponse, devons-nous en conclure que c'est à la demande (ou sur ordre) de KEOLIS LYON qu'un « enquêteur TCL » mène des enquêtes dans nos bus au-delà de 22h, tout seul, sans équipier ?**

Réponse : Non

**UTC - Questions CGT n°23**

Suite à CGT question 01 F°35 DP du 24 avril 2014



- a) Que signifie ce panneau de signalisation verticale correspondant à la question CGT 01 Folio 35 DP du 24 avril 2014 ?
- b) Est-ce que ce panneau autorise un conducteur de bus à le franchir ?
- c) En attendant la mise en conformité de cette signalisation routière, autorisez-vous les conducteurs TCL à franchir cette interdiction de circulation puis d'emprunter cette voie ?
- d) 1/ Survient un accident au-delà de ce panneau où un bus TCL est impliqué ; le tiers coche sur le constat amiable à propos du bus « roulait en sens interdit » avec cette preuve à l'appui. Avec ou sans blessé, qui est responsable ?  
2/ Qui sera en tort ?  
3/ Pour le conducteur impliqué, comme vous nous répondez sur le compte rendu des DP du mois d'avril, « la réponse est dans la question », à comprendre « roulait en sens interdit ». Quelle(s) sanction(s) pénale et professionnelle encoure le conducteur en cas d'intervention des forces de l'ordre et/ou plainte contre le conducteur et/ou KEOLIS ?

Réponse : Nous sommes dans un couloir de bus, la signalisation interdit l'accès au couloir de bus aux autres usagers venant des rues transverses.

Des travaux récents sur le secteur laissent apparaître une absence dans la signalisation destinée aux autres usagers, nous allons demander une remise à niveau de la signalisation destinée aux autres usagers.

#### **UTC - Questions CGT n°24**

**Suite à CGT question 11bis F°35 DP du 24 avril 2014**

**Nous n'avons pas trouvé dans le compte rendu des DP du mois d'avril ni dans les annexes jointes votre demande écrite d'amélioration des panneaux de signalisation verticale. Pourquoi ? Nous réitérons cette demande. Par la même, pouvez-vous aussi inclure au compte rendu des DP de mai 2014 la réponse du service concerné ?**

Réponse : Réponse déjà apportée sur le compte-rendu DP du 24 avril 2014.

#### **UTC - Questions CGT n°25**

**Suite à CGT question 20bis F°35 DP du 24 avril 2014**

**Votre réponse est « La gratuité du réseau a entraîné une diminution de la circulation automobile et bénéficié ainsi à toute la population de l'agglomération y compris les conducteurs. » Si une mesure si restreinte dans le temps a put apporter un bénéfice à l'ensemble de la population, aux conducteurs et dirigeants KEOLIS LYON, la revendication suivante demandée depuis des dizaines années par les élus DP Cgt devient donc légitime : la gratuité du réseau pour tous les usagers. Donc, à quand la gratuité du réseau, ne serait-ce que pour le bien être de la population, au besoin pour l'amélioration des conditions de travail de vos conducteurs ? Pour rappel, 42 000 personnes en France décèdent suite à la pollution de l'air et 320 000 en Europe.**

La question n'appelle pas de réponse

#### **UTC - Questions CGT n°26**

#### **UTC - Questions CGT n°27**

**Suite à CGT question UTC 10 et 11 F°54 DP du 24 avril 2014**

**Le repose-pied mis en place et validé par le CHS-CT crée un déhanchement très important de tout le côté droit du corps du conducteur, une déformation conséquente de sa colonne vertébrale. Pour accélérer ou maintenir une allure de l'autobus, ce repose-pied impose une**

plus grande flexion sur les muscles du pied droit et de la jambe droite. En outre, il est impossible de poser à plat le pied droit afin de reposer les muscles du pied et de la jambe. Étonnant que la Médecine du Travail valide de telles choses. Tout ceci perturbe ainsi la conduite rationnelle et commerciale.

Nous n'avons pas trouvé au compte rendu des DP du mois d'avril 2014 l'enquête faite par la Médecine du Travail. Nous réitérons notre demande. Merci d'y joindre les travaux du CHS-CT que vous citez signé par la Médecine du Travail.

Réponse : Il n'y a pas eu d'enquête de la médecine du travail.

La médecine du travail était présente au groupe de travail CHSCT qui a validé le système.

#### **UTC - Questions CGT n°31**

**Quelle démarche Kéolis Lyon a fait pour retrouver l'agresseur de la conductrice ayant reçu un cailloux dans la tête à l'arrêt Henon-Deleuvre ligne C18 ?**

Réponse : Un dépôt de plainte a été effectué et le procureur a été sensibilisé par la direction sécurité.

#### **UTC - Questions CGT n°32**

**A-t-il été retrouvé ?**

Réponse : Nous sommes dans l'attente d'une réponse du commissariat.

#### **UTC - Questions CGT n°33**

**Ligne C13 – Lorsqu'un Citélis est en exploitation, le trolleybus qui le suit dans la marche horaire est systématiquement en retard ce qui décale inévitablement les voitures suivantes. Si cela vous semble vrai, quelle(s) solution(s) appliqueriez-vous pour l'éviter ?**

Réponse : C'est au régulateur du PC Bus de mettre en œuvre l'action la mieux appropriée.

#### **UTC - Questions CGT n°34**

**Ligne C13 – Comment un conducteur peut-il rattraper un retard de 10, 15 minutes ou plus si le PC Bus ne lui fait pas faire de demi-tour comme c'est régulièrement le cas ?**

Réponse : C'est au régulateur du PC Bus de mettre en œuvre l'action la mieux appropriée.

#### **UTC - Questions CGT n°35**

**Ligne C13 – Il y a une prise de retard en ligne tous les dimanche entre 18h30 et fin de service. Les conducteurs restent bloqués parfois 6 à 10 minutes juste à l'arrêt Part Dieu sens aller. Qu'attendez-vous pour revoir la marche horaire ?**

Réponse : Une analyse des temps sera effectuée sur cette tranche horaire..

#### **UTC - Questions CGT n°36**

**Ligne 33 – Au mois d'avril 2014, pendant plusieurs semaines, sur les girouettes des autobus en exploitation sur cette ligne, des messages d'informations destinés aux usagers des TCL indiquaient « Vérification des titres de transport », « Ce jour, contrôles des titres de transport »... Des usagers présentaient leurs tickets au conducteur ou lui indiquaient qu'ils avaient validé leur abonnement. D'autres lançaient « enculé de contrôleur... chauffeur de merde... PD de TCL... nique ta mère, nazi... » ect.**

**Est-ce que les salariés qui ont conduit à cette période sur cette ligne ont un statut de conducteur-receveur-contrôleur ? Si oui, merci de joindre au compte rendu des DP un exemplaire d'un contrat de travail correspondant.**

Réponse : Nous n'avons pas eu de déclarations de ce genre de la part des conducteurs de la ligne 33.

**UTC - Questions CGT n°37**

**A l'avenir, et même s'il n'y a pas eu de déclaration écrite d'incident à ce jour, pourriez-vous de ne plus faire prendre les conducteurs pour des contrôleurs ?**

Réponse : En plus de l'attitude habituelle lors d'un contrôle de titre, il est uniquement demandé aux conducteurs d'utiliser le codage girouette des contrôles annoncés

**UTC - Questions CGT n°38**

**Pour tous les salariés ayant conduit sur cette ligne pendant cette période, la Cgt par l'intermédiaire de ses élus aux DP revendique exceptionnellement une prime de risques de 300 € net à verser sur la prochaine paie. Accédez-vous à cette demande ?**

1. Si oui, merci pour eux
2. Si non, pourquoi ?

Réponse : Non

**UTO - Questions CGT n°01**

**Mr Cazasus nous a informé lors de la réunion des DP d'Avril 2014 que chaque année une réunion de ligne était budgétée.**

**Pouvez-vous nous dire à quand remonte les réunions de lignes sur UTO à savoir:**

**L8/88**

**L C10**

**L14**

**L15/18**

**L17**

**L63**

**L S9**

**Groupe de nuits**

Réponse : Il n'y a pas eu de réunion de ligne en 2013, néanmoins, lors des formations RRS et OKe Service, les conducteurs ont été rencontrés à plusieurs reprises. Les prochaines sont prévues après la rentrée, à partir de fin septembre.

**UTO - Questions CGT n°02**

**Nous demandons les dates de réunions prévues pour 2014 de toutes ces lignes, et plus urgent, celles concernant le groupe de nuits ?**

Réponse : A programmer en juin 14

**UTO - Questions CGT n°03**

**Nous vous demandons le taux de régularité pour l'ensemble des lignes d'UTO pour le mois d'Avril?**

Réponse : Aucune ligne n'est mesurée en régularité sur UTO, toutes les lignes sont mesurées en ponctualité.

A noter que depuis fin 2013, les résultats de l'UT sont en progression : la RRS a permis d'améliorer la ponctualité de certaines lignes qui ne se rendent plus en presque (L18 et 14 notamment). Pour les autres lignes, l'ensemble des temps de parcours ont été revus au moment du lancement du métro. Certaines lignes ont également fait l'objet de reprise de leur temps de parcours depuis la RRS, avec

des résultats positifs sur l'ensemble de ces lignes (Lignes 8, 14, 63). Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact sur la 78 qui a été modifiée fin avril.

Ces résultats positifs sont le fruit d'un travail permanent menés depuis près d'un an sur les temps de parcours de toutes les lignes d'UTO.

Voir tableau joint en annexe.

**UTO - Questions CGT n°04**

**Nous demandons que le cahier de registre des pauses soit remplacé et plus lisible et tenu à jour. L'intervention du DP a permis de mettre à jour des dysfonctionnements de plus de 24 mois!**

Réponse : Le cahier a été remplacé le 23 mai 2014.

**UTO - Questions CGT n°05**

**Pouvez-vous faire le nécessaire pour que les conducteurs d'UTO puissent avoir accès à la salle de repos à Gorge de loup ?**

**Du jour au lendemain la serrure a été enlevée et remplacée par un système avec ouverture de la carte Técely dont personne était au courant sur l'UT d'Oullins.**

Réponse : Fait le lundi 19 mai 2014

**UTG - Questions CGT n°01**

**Lors de multiples échanges avec Mr Chareyre et Mr Ruz, il avait été convenu de mettre à disposition des CR un tableau où les CR postuleraient sur des journées du matin éventuellement libre.**

**Nous vous demandons quand cela sera réalisé?**

Réponse : En forme d'essai : les journées du matin sont comblées par des conducteurs de journée ou d'après-midi jusqu'à la semaine 23. Nous allons mettre un tableau où les CR postulerons à partir de la semaine 24

**UTG - Questions CGT n°02**

**Nous vous demandons, connaissant la problématique de Givors, de satisfaire au maximum les CR de l'UT et non les intérimaires.**

Réponse : Depuis quelques semaines nous essayons de combler les journées du matin par des conducteurs de journée ou d'après-midi.

**UTG - Questions CGT n°03**

**Les CR d'Utg attendent une mise en place rapide qui puisse satisfaire leurs souhaits pour la période estivale en attendant la nouvelle organisation pour le mois de Septembre.**

Réponse : Il en sera de même pour cet été

Réponse : La nouvelle salle vient d'être mise en service avec les contraintes inhérentes aux locaux. Aucune modification ne peut être apportée à l'existant. Enfin, une climatisation sera installée dans un délai maximum de 2 mois dans la première pièce, la commande ayant d'ores et déjà été passée.



**QUESTIONS DEPARTEMENT CONTROLE INTERVENTION**

**UTT - Questions CGT n°01**

**La nouvelle salle de repos de la part dieu est vraiment trop petite pour son usage quelles modification pourriez vous apporter pour que celle ci puissent accueillir tous les conducteurs ?**

Réponse : La nouvelle salle vient d'être mise en service avec les contraintes inhérentes aux locaux. Aucune modification ne peut être apportée à l'existant. Enfin, une climatisation sera installée dans un délai maximum de 2 mois dans la première pièce, la commande ayant d'ores et déjà été passée.

**UTT - Questions CGT n°02**

**que fait-on des cartes tecely retrouvées dans les trams ?**

Réponse : Les cartes doivent être déposées au secrétariat de l'UT St Priest auprès de Mme Valérie TERRIBLE. Pour Meyzieu, les cartes sont confiées aux assureurs qui les amènent à Mme TERRIBLE.

**UTT - Questions CGT n°03**

**Les vélos ont-ils une autorisation de circuler sur la plate forme des trams?**

Réponse : Il est interdit aux vélos de circuler sur la plateforme des Tramways. A ce titre, des opérations conjointes avec la police sont organisées tous les mois et les cyclistes font l'objet d'injonctions ou de PV.

**UTT - Questions CGT n°04**

**Mauvaise synchronisation des signaux routiers entre ste blandine et montrochet, merci de la modifier au plus vite.**

Réponse : Le problème de synchronisation est connu. Il est en cours d'étude par le responsable de la signalisation routière de Keolis Lyon en relation avec la Ville de Lyon. Un Gamma a été fait à ce sujet.

**UTT - Questions CGT n°05**

**le cycle routier au pont pasteur est trop court lors du passage du tram, merci de le modifier au plus vite .**

Réponse : Un Gamma a été fait afin de faire des vérifications et des investigations auront lieu.

**UTT - Questions CGT n°06**

**les conducteurs et conductrices de tram demandent une solution claire sur la situation des deux sdf de t1 et t2 .**

Réponse : Concernant le SDF le plus connu de nos lignes, une réunion s'est tenue le 20.05.14 après-midi à la Préfecture en présence du Préfet délégué à la sécurité, du représentant du Procureur de la République et du Directeur de la Sécurité Keolis pour trouver une solution pérenne. Pour information, l'encadrement Tramway est en contact avec son Curateur qui a fait part des difficultés rencontrées avec ce Monsieur. La situation est compliquée à gérer, mais nous sommes conscients de la gêne occasionnée pour les clients, le personnel de conduite, et tous les intervenants. Des verbalisations sont faites systématiquement et les PV sont payés, des dépôts de plaintes sont également fait avec constitution de dossiers (Photos, retraits vidéos).

**QUESTIONS DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE**

**UTC - Questions CGT n°28**

**Le 19/05/2014 Le bus N°1209 dont le contrôle technique était dépassé est sorti en exploitation. Cela n'est il pas interdit ?**

Réponse : Le bus n'était pas en dépassement mais en sursis et il a été traité.  
Il n'y a donc rien d'interdit

**UTC - Questions CGT n°29**

**Kéolis a t-elle une dérogation pour faire rouler des bus sans CT à jour ?**

Réponse : Non

**UTC - Questions CGT n°30**

**Lorsque le CR a demandé le changement de véhicule, le PC bus lui a refusé en lui disant que la maintenance verrai ça plus tard. Est ce la consigne normal dans ce genre de cas ?**

Réponse : Le véhicule n'avait pas à être changé.

**Question UGICT-CGT n°02**

**UTMA, nous demandons le mode opératoire du nettoyage de la voie 5.**

Réponse : Il n'y a pas de mode opératoire particulier pour le nettoyage de la voie 5

**Question UGICT-CGT n°03**

**UTMA, quelle est la fréquence du nettoyage de la voie 5 ?**

Réponse : 3 fosses sont nettoyées chaque mois. Les voies nettoyées sont choisies en fonction de leur état.

**Question UGICT-CGT n°04**

**UTMA, quelle est la date du dernier nettoyage de la voie 5?**

Réponse : Le dernier nettoyage prévu contractuellement s'est effectué au mois de décembre 2013

**Question UGICT-CGT n°05**

**UTMA, qui est chargé de nettoyer la voie 5?**

Réponse : L'entreprise TFN qui a été retenue lors du dernier appel d'offres de fin 2013.

**Question UGICT-CGT n°06**

**UTMA, les personnes désignées pour le nettoyage de la voie 5, travaillent-ils sous protection amiante ?**

Réponse : NON, cf question 2.

**Question UGICT-CGT n°07**

**UTMA voie 5 qui est le donneur ordre ?**

Réponse : Les prestations sont définies dans le contrat, leur réalisation est coordonnée par le coordinateur propreté de la DMP, et pilotée opérationnellement par l'atelier.

**Question UGICT-CGT n°08**

**UTMA voie 5, comment l'eau amiantée est récupérée ?**

Réponse : Il n'y a pas d'eau amiantée voie 5, hormis celle du sas qui est filtrée. Les filtres sont traités en déchets amiantés.

<b>QUESTIONS DIRECTION DE LA RELATION CLIENT ET DE LA COMMUNICATION</b>
---

**Questions CGT n°01**

**Nous avons été informés de la fermeture de l'agence commerciale Laurent Bonnevey le samedi 17 mai 2014 par un client mécontent à 9h25, ce client a dû faire le déplacement jusqu'à l'agence de Bellecour.**

**L'animateur d'astreinte lui-même n'était pas au courant de cette situation.**

**Merci de nous donner des explications quant à cette fermeture dite exceptionnelle.**

Réponse : Le client avait la possibilité de se rendre dans un des 5 points service indiqués sur l'affiche apposée sur les vitres de l'agence de Bonnevey, et pas seulement l'agence Bellecour. L'agence Bonnevey devait fermer définitivement le jeudi 15 mai. Il a été décidé le 14 mai de la maintenir ouverte plus longtemps. La planification d'activité ne permettant pas de l'ouvrir le samedi 17 mai, il a été décidé de maintenir sa fermeture sur cette journée comme prévu.

**Questions CGT n°02**

**Merci de communiquer les règles de rémunérations aux agents commerciaux volontaires qui effectueront la journée du dimanche 31 août 2014.**

Réponse : Cela sera fait. Ils bénéficieront des mêmes compensations que celles des autres services de l'entreprise.